

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000

DOSSIER D'APPROBATION

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° 15 du: 16 avril 2010
Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° 12 du: 25 mars 2011
Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° 11 du: 16 mars 2012

Adopté par le Conseil communal de Marly, le 23 octobre 2012

Le Syndic: *K. Burgard* Le Secrétaire: *P. Burgard*

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, 22 JAN. 2014

Le Conseiller d'Etat, Directeur: *R. Burgard*

Octobre 2012
V0227-PAD2000-120004-SMA-0

urbaplan

- ZONES A BATIR**
- zone de village A
 - zone de village B
 - zone urbaine
 - zone résidentielle à faible densité
 - zone résidentielle à moyenne densité 1
 - zone résidentielle à moyenne densité 2
 - zone mixte
 - zone d'activités 1 / deuxième étape
 - zone d'activités 2
 - zone d'activités 3
 - zone d'intérêt général 1
 - zone d'intérêt général 2
 - zone verte
- AUTRES ZONES**
- zone agricole
 - zone d'extraction des matériaux
- MESURES PARTICULIERES**
- site construit protégé
 - PAD approuvé
 - PAD obligatoire
 - prescriptions particulières (selon RCU ou fiche de mesure)
 - patinoire (objet soumis à l'OPAM); restrictions pour les zones ACT-2, ZIG-1 et ZIG-2
- MESURES DE PROTECTION**
- zone de protection de la Gêrine et de la Sarine
 - zone alluviale d'importance nationale
 - zone de protection du Lac de Pérolles
 - Rives de la Gêrine
 - périmètres archéologiques
 - chemin historique: catégorie 1 / catégorie 3
 - biens culturels: catégorie 1 / catégorie 2 / catégorie 3 / autres (croix, fontaine)
 - bâtiment non soumis à l'indice
 - végétation protégée
- espaces nécessaires**
- espace nécessaire aux cours d'eau
 - cours d'eau à ciel ouvert / sous biseau (tracé approximatif)
 - espace nécessaire par tronçon: depuis l'axe / espace particulier modulé
 - coulée inconstructible (4m depuis l'axe)
- zones de dangers naturels**
- danger moyen (crues)
 - danger faible (crues)
 - danger résiduel (crues)
 - danger indicatif (crues, terrains instables)
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- forêt / surface boisée
 - zone de protection des eaux légèrable / provisoire

